

Entretien PRÉNATAL Précoce

À quel moment ?

Le plus tôt possible au cours de la grossesse (à partir du 4^e mois), mais il peut être fait aussi à tout moment de la grossesse.



QUI A DROIT À CES ENTRETIENS ?

Toutes les femmes enceintes, couples et tous les jeunes parents qui le désirent.

Vous n'avez pas besoin de prescription médicale pour le réaliser.

AVEC QUEL PROFESSIONNEL ? ET OÙ ?

Tous les professionnels de la grossesse :

Sages-femmes libérales, sages-femmes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et sages-femmes des maternités (publiques ou privées), ainsi que les médecins généralistes, les gynéco-obstétriciens, et les gynécologues dans toutes les structures existantes.

COMMENT SE DÉROULE L'ENTRETIEN ?

Il se fait seule ou en couple, en consultation ou à domicile. Il dure de 45 minutes à une heure. C'est un temps d'échanges : ce n'est pas un examen médical.

Cet entretien est confidentiel. Aucune information ne sera transmise à d'autres professionnels sans votre accord.

ET SI JE N'AI PAS DE QUESTIONS ?

Voici quelques sujets à aborder :

- Comment je vis ma grossesse ?
- Comment je prépare l'arrivée de bébé ?
- Comment je vis l'arrivée du bébé ?
- Quelles sont mes inquiétudes ?

Entretien POST-NATAL Précoce

À quel moment ?

L'entretien est à prévoir entre **4 à 8 semaines après la naissance** de votre enfant. Selon vos besoins et questionnements, un deuxième entretien post-natal peut être réalisé entre la 10^e et 14^e semaine après l'accouchement.



- o enceinte ou
- o vient de naître
- o vous pouvez bénéficier
- o ou en couple
- o de santé



Entretien POST-NATAL Précoce

Pourquoi un entretien ?

- Vous écouter, vous soutenir, vous conseiller
- Exprimer vos ressentis au moment de l'arrivée de votre bébé
- Partager vos expériences de nouveau(x) parent(s)
- Parler de l'adaptation du bébé au retour à la maison (besoins et développement du bébé, mesures de prévention, mode de garde, etc...)
- Vous informer sur le parcours santé de votre famille

QUE DEVIENNENT LES RENSEIGNEMENTS RECUILLIS PAR LE PROFESSIONNEL ?

C'est vous qui décidez si des informations doivent être transmises ou non aux professionnels qui vont suivre votre grossesse ou qui vous accompagnent dans la parentalité de votre enfant.

Une fiche de synthèse de ces entretiens vous sera remise à la fin de l'entretien afin de pouvoir transmettre les informations aux professionnels qui vous connaissent.

COMBIEN CELA VA ME COÛTER ?

L'Entretien Prénatal est pris en charge à hauteur de 100% et l'Entretien Post-Natal Précoce est pris en charge à 70% par votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Dans certaines structures vous n'avez pas à faire l'avance de frais (Les services de Protection Maternelle Infantile du Département de l'Isère et les professionnels pratiquant le tiers-payant).

CONSULTER LES SITES WEB POUR PLUS D'INFORMATIONS

Département de l'Isère :



www.isere.fr/sante

Conseil ordre Médecins

www.conseil-national.medecin.fr

RPAI

www.rpai-perinat.org

Conseil ordre Sage-Femme

www.ordre-sages-femmes.fr

AURORE

www.aurose-perinat.org



Vous êtes o
votre enfant o
Pour en parler o
d'entretiens individuels o
avec un professionnel o



Entretien PRÉNATAL Précoce

Pourquoi un entretien ?

- Vous écouter, vous soutenir, vous conseiller
- Parler de vos attentes, besoins, inquiétudes autour de la grossesse, de la naissance et de l'accueil de votre enfant
- Vous informer sur le suivi de la grossesse
- Aborder votre préparation à la naissance et à la parentalité
- Vous expliquer vos droits